

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 MARS 2022

Délibération n°2022 – 08 : adhésions et cotisations 2022

Le conseil d'administration, dans sa séance du 16 mars 2022,

APPROUVE

les adhésions et cotisations de l'École nationale des chartes annexées à la présente délibération pour l'année 2022.

Nombre de votants : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Le président du conseil d'administration de l'École
nationale des chartes



Christophe STRASSEL

Annexe : liste des adhésions et cotisations pour l'année 2022.

Membre du campus Condorcet

65, rue de Richelieu
F-75002 Paris
T +33 (0)1 55 42 21 53
formation.continue@
chartes.psl.eu